



Visa Schengen (Tourisme, Affaires, Visite)

(Les questions relatives aux visas sont uniquement traitées par courriel)

Ces conditions sont valables pour les résidents légaux (carte RP, permis de travail ou d'étude) des provinces suivantes :

- **BC, AB, SK, YT & NT** dont la destination principale est la **Suisse, l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, la Slovénie ou l'Espagne**.
La demande de visa doit être soumise au Consulat général de Suisse à Vancouver.
- **QC, MB, NB, NL, NS, ON, PE & NU** dont la destination principale est la **Suisse ou la Finlande**.
La demande de visa doit être soumise au Consulat général de Suisse à Montréal.
- **Les Bahamas** dont la destination principale est **la Suisse**.
La demande de visa doit être déposée au Consulat de Suisse à Nassau (nassau@honrep.ch) qui la transmettra ensuite au Consulat général de Suisse à Montréal pour traitement.

Titulaires de passeports diplomatiques ou de service en poste à Ottawa et dont la destination principale est la **Suisse ou la Finlande** ou aux Bahamas et dont la destination principale est la **Suisse**, veuillez contacter l'Ambassade de Suisse à Ottawa ottawa@eda.admin.ch pour recevoir des informations complémentaires.

Les candidats qui ne résident pas légalement au Canada doivent soumettre leur demande dans leur pays de résidence.

Vous pouvez faire votre demande jusqu'à **six mois avant** l'entrée prévue dans l'espace Schengen.

Les candidats doivent se présenter en personne pour un entretien individuel et pour la saisie de leurs empreintes digitales, à l'exception:

- Des enfants de moins de 12 ans.
- Des personnes dont les empreintes digitales ont été enregistrées au cours des 59 derniers mois pour une autre demande de visa Schengen.

Ces derniers peuvent soumettre leur demande par la poste. Remarque: s'il n'est pas possible de copier vos empreintes digitales, vous devrez néanmoins vous présenter en personne.

Vancouver
Consulat Général de Suisse
790 - 999 Canada Place
Vancouver, BC V6C 3E1

Montréal
Consulat Général de Suisse
1572 Av. du Docteur-Penfield
Montréal, QC H3G 1C4

Informations importantes pour les mineurs (moins de 18 ans)

Les deux parents doivent signer le formulaire de demande de visa et les documents supplémentaires suivants sont nécessaires:

- a) L'acte de naissance légalisé du mineur (indiquant le nom des deux parents). Si le document n'est pas en allemand, anglais, français ou italien, une traduction par un traducteur officiel dans l'une de ces langues est nécessaire.
- b) Copies des passeports des deux parents.
- c) [Lettre de consentement](#) des parents certifiée par une autorité canadienne si l'enfant voyage seul ou avec un seul parent.
- d) Les documents judiciaires pertinents, si un seul parent exerce l'autorité parentale.
- e) Certificat de décès, si l'un des parents est décédé.



Exigences générales pour les demandes (Tous les documents doivent être en anglais, allemand, français ou italien)

1. Formulaire de demande de visa Schengen dûment complété, daté et signé par le demandeur. Veuillez remplir et **imprimer** votre demande en ligne sur www.swiss-visa.ch. L'impression de la demande vous permettra d'accéder au système de réservation de rendez-vous (si la présence personnelle est requise).
2. Votre passeport original valide au moins trois mois au-delà du séjour prévu et délivré au cours des dix dernières années. Le passeport doit comporter au moins deux pages de visa vierges.
3. Une photocopie de votre passeport (photo, données et pages de signatures uniquement).
4. Une photo **couleur** de format passeport européen **non attachée au dossier**, selon les [exigences](#).
5. Si vous n'êtes pas citoyen canadien, **une photocopie de votre preuve de résidence** au Canada (carte RP, copiée recto-verso sur une feuille OU permis de travail ou d'études canadien et visa dans votre passeport) valide pour au moins trois mois après la date de retour au Canada.
6. Une copie de vos réservations de vol / billets de train **confirmés** indiquant quand vous entrez dans l'espace Schengen, comment vous vous déplacez et comment vous quittez l'espace Schengen. Le nom du demandeur et le numéro de réservation de la compagnie aérienne / du billet de train doivent être visibles.
7. Un visa ou un permis de résidence valide pour votre destination finale (s'il ne s'agit ni du Canada ni de votre pays d'origine).
8. Une lettre récente signée par votre employeur, confirmant le poste, le salaire et **le maintien de l'emploi après votre retour au Canada** (les contrats de travail/offres ne sont pas acceptés).
Pour les **étudiants**, une confirmation d'inscription et une copie de la carte d'étudiant (recto-verso sur une feuille).
Pour les **travailleurs indépendants**, une inscription ou incorporation de votre entreprise, une licence ou les statuts de constitution indiquant votre nom.
Pour tous les autres (retraités, pensionnaires etc), des documents prouvant les liens avec le Canada, tel qu'une propriété (copies des factures et des taxes foncières), des investissements, des engagements financiers au Canada, ainsi que la preuve des responsabilités familiales.
9. Le cas échéant, une copie de vos précédents visas Schengen (y compris les cachets d'entrée/sortie).
10. Une confirmation de couverture d'assurance-voyage suffisante, contenant tous les renseignements suivants :
 - Votre nom complet et la durée de la couverture,
 - La couverture géographique (généralement « hors province » ou « mondiale ») : votre couverture doit être valable pour tous les pays Schengen
 - Le montant couvert doit être au minimum de CAD 50'000 / Euro 30'000 pour les frais médicaux d'urgence, hospitalisation et rapatriement pour raisons médicales.

Les informations générales, telles que les descriptifs de police ou les livrets d'assurance, ne sont pas acceptées.

11. **Frais de visa**: Veuillez consulter notre [site web](#) pour connaître les frais actuels et les méthodes de paiement.

Les enfants et les conjoints des ressortissants suisses et des pays de l'UE/AELE sont exonérés des droits de visa uniquement s'ils incluent une copie du passeport suisse ou européen du parent ou du conjoint et une preuve de lien familial (acte de naissance ou de mariage).

12. Si vous souhaitez que votre passeport soit renvoyé par la poste, prévoyez une enveloppe de retour préaffranchie avec numéro de suivi (Xpress Post ou autre service de courrier). Conservez le reçu du client pour le suivi de l'envoi.
Toutes les demandes soumises au Consulat à Vancouver sont renvoyées par la poste uniquement.

IMPORTANT:

Consultez les pages suivantes pour connaître les exigences supplémentaires et les documents à fournir en fonction du but du voyage.

Délai de traitement : La procédure de visa peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables pour le Canada et 20 jours ouvrables pour les Bahamas.

 Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive. Si nécessaire, il peut vous être demandé de présenter des documents supplémentaires.



Exigences supplémentaires en fonction du but du voyage

Visa de tourisme (vous voyagez pour les loisirs)

- Tous les documents énumérés sous « exigences générales ».
 - Preuve de ressources financières suffisantes: Un relevé bancaire personnel canadien des trois derniers mois, indiquant votre nom et toutes les transactions effectuées sur votre compte. Un minimum de 145 CAD par jour est requis (50 CAD pour les étudiants).
 - Un itinéraire détaillé pour la durée complète du voyage, y compris les villes que vous visitez et les moyens de transport si vous vous rendez dans plusieurs pays.
 - Une réservation d'hôtel (avec un numéro de réservation) pour chaque nuit que vous avez l'intention de passer dans un pays Schengen.
-

Visa de visite (vous rendez visite à la famille ou à des amis)

- Tous les documents énumérés sous « exigences générales ».
- Une lettre d'invitation signée par l'hôte, mentionnant votre nom complet (selon votre passeport), les détails de votre séjour (dates et durée), ainsi que les informations personnelles de l'hôte (nom, adresse, email et numéro de téléphone) et sa relation avec vous. La lettre et une copie du passeport de votre hôte ou de son permis de résidence doivent être incluses dans votre demande.

En plus des documents ci-dessus, veuillez présenter:

- Preuve de ressources financières suffisantes: Un relevé bancaire personnel canadien des trois derniers mois, indiquant votre nom et toutes les transactions effectuées sur votre compte. Un minimum de 145 CAD par jour est requis (50 CAD pour les étudiants). Si vous ne remplissez pas cette condition, vous avez l'option suivante:

Visa pour la Suisse: le consulat peut vous fournir une déclaration officielle de prise en charge que vous devez envoyer à votre hôte en Suisse qui devra la compléter. Le formulaire signé doit être envoyé en vue d'un contrôle aux autorités cantonales ou communales compétentes en matière de migration. Ce processus prend généralement 3-6 semaines.

Visa pour l'Autriche: votre hôte peut contacter directement la « Landespolizeidirektion » compétente pour son lieu de domicile en Autriche et demander une « Elektronische Verpflichtungserklärung EVE ». Pour plus d'informations, veuillez consulter ce [site web](#).

Visa pour l'Allemagne: votre hôte peut signer une déclaration formelle de prise en charge appelée « Verpflichtungserklärung ». Le formulaire est disponible auprès de l'autorité compétente « Ausländerbehörde » pour son lieu de domicile en Allemagne. L'original ainsi qu'une photocopie sont nécessaires.

Visa pour la Slovaquie: votre hôte peut signer une lettre de garantie. Pour plus d'informations, veuillez consulter ce [site web](#).



Visa d'affaires (vous allez rencontrer un partenaire commercial ou assister à une foire / conférence)

- Tous les documents énumérés sous « exigences générales ».
- Une lettre d'invitation signée par l'entreprise hôte ou une confirmation de participation à une foire, exposition ou conférence. La lettre/confirmation doit indiquer
 - votre nom complet
 - les dates et la durée de votre séjour
 - si le voyage est entièrement sponsorisé par la société vous invitant ou l'organisateur de la foire, exposition ou conférence.

La lettre/confirmation doit être incluse dans votre demande.

Si vous ne pouvez pas soumettre une telle lettre/confirmation ou si l'entreprise hôte ne sponsorise pas votre voyage:

- Preuve de ressources financières suffisantes: Un relevé bancaire personnel canadien des trois derniers mois, indiquant votre nom et toutes les transactions effectuées sur votre compte. Un minimum de 145 CAD par jour est requis (50 CAD pour les étudiants).
- Une réservation d'hôtel (avec un numéro de réservation) ou une confirmation d'hébergement pour la durée de votre séjour

Séjour de courte durée pour études (moins de 90 jours)

- Tous les documents énumérés sous « exigences générales ».
- Une confirmation de participation/inscription au cours ou au séminaire, incluant la confirmation du paiement des frais afférents.
- Preuve de ressources financières suffisantes: Un relevé bancaire personnel canadien des trois derniers mois, indiquant votre nom et toutes les transactions effectuées sur votre compte. Un minimum de 145 CAD par jour est requis (50 CAD pour les étudiants).
- Une réservation d'hôtel (avec un numéro de réservation) ou une confirmation d'hébergement pour la durée de votre séjour